## 1ER DEGRÉ

# "PAS TOUCHE ! C'EST NOUS QU'ON … SIEGE !"

**C'est ainsi qu'on pourrait résumer la dernière réaction du seul syndicat siégeant à la CAPD en Ardèche.**

**- Aurait-il des choses à cacher ?**

**- Serait-il le chantre de la transparence et de l'opacité en même temps ?**

**Cultiver le mécontentement, se ranger derrière le « toujours plus », et finir par jouer du double langage pour fuir ses responsabilités : c'est un choix.**

**Au SE-UNSA, ce n'est en tout cas pas le nôtre et nous revendiquons, sur ce point, notre différence.**

**Le Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et Pegc de l'Ardèche refuse que d'autres organisations syndicales puissent discuter des modalités du mouvement du premier degré lors de réunions de travail préparatoires. Serait-il opposé à toute amélioration ?**

**Au SE-UNSA, nous savons faire la part des choses : nous reconnaissons la légitimité de cette organisation suite aux dernières élections professionnelles dans notre département. Mais, pour nous, la CAPD est une chose, les réunions de travail préparatoires en sont une autre.**

**C'est bien dans ce cadre que, lorsqu'il s'agit d'améliorer les conditions de nomination des collègues, nous sommes prêts à nous opposer s'il le faut aux propositions de l'administration, mais aussi à proposer.**

**Le SE-UNSA vient de participer à une première réunion de travail intersyndicale à l'IA, de laquelle le SNUipp s'est auto-exclu. Lors d'une seconde réunion intersyndicale programmée en décembre, nous ferons part de nos accords et désaccords sur les modalités à venir du mouvement 2008.**

**Sous couvert de redonner une grande ambition au fonctionnement de la Fonction Publique, le gouvernement envisage, entre autres, de vider les CAP de leur compétence pour l'examen des décisions individuelles.**

**Dans ce contexte, les menaces de boycott d'une organisation syndicale représentative ne confortent-elles pas le gouvernement dans sa volonté de destruction ? Au SE-UNSA, on se pose la question…**

**Les collègues en jugeront !**

## 15 % DES ELEVES SONT LARGUES A LA FIN DU CM2

C'est ce qu'a déclaré le ministre de l'Education.

Les deux heures supprimées du samedi matin leur bénéficieront en priorité. Les enseignants pourront choisir le rythme de ce soutien : quatre fois une demi-heure, deux fois une heure, etc. «On pourrait aussi leur proposer des stages de rattrapage pendant les vacances», a annoncé le ministre, sans préciser dans quel cadre ils auront lieu, et qui les financera.

Le SE-UNSA discute actuellement sur ce sujet avec le ministère sur la base d'un document d'orientation téléchargeable sur notre site :

**http://sections.se-unsa.org/07**

## SAMEDI MATIN : LES PROPOSITIONS DU SE-UNSA

Le Ministre a clairement dit qu'il ne s'agissait pas d'abaisser les obligations de service des enseignants : son annonce ne répond donc pas aux exigences du SE-UNSA. Toutefois, nous avons élaboré une proposition visant à intégrer au maximum notre mandat sur le 24 + 3, en essayant de décliner, concrètement, ce que peut recouvrir la meilleure utilisation possible de ce temps.

Il s'agit d'un « capital-temps » de 72 heures/an pour l'enseignant et l'équipe de l'école, au profit du travail en équipe et de l'aide aux élèves en difficulté.

Nos pistes de travail :

- Garder la 27ème heure actuelle (36 heures/an) avec les conseils de cycle, les conseils de maîtres, les conférences pédagogiques et les conseils d'école.

- Utiliser les 72 heures restantes pour :

- o les autres temps de concertation obligatoires et/ou indispensables mais qui ne sont pas comptabilisés dans notre temps de service : équipe éducative, équipe pluridisciplinaire pour mise en place des PPS et concertation avec le référent (handicap), réunions de synthèse RASED pour les élèves en difficulté, concertations élémentaire/maternelle, élémentaire/collège, rencontres avec les familles, mise en place des PAI...
- o aide et suivi des élèves en difficulté : cela peut inclure des temps de soutien/remédiation/aide individualisée mais aussi tout ce qui relève des réunions centrées sur l'élève en difficulté.

**Au fait, vous avez fini de bosser à 16h30, vous ?**

C'est sans doute ce que pense notre ministre !

## LES "+" DU SE-UNSA

**Nous tenons à votre disposition plusieurs documents qui peuvent vous aider :**

**Un dossier stage filé**

**Un dossier première inspection**

**Un dossier premier poste pour les PE**

**Tout sur les congés**

**Tout sur les aides sociales et financières**

**L'avancement**

**Les démarches administratives**

**Enseigner hors de France**

**Demandez-nous ces dossiers sur 07@se-unsa.org.**